



## CHARTE DES COMPETITEURS DU CLUB

### I/ Rôle du capitaine d'équipe :

- Il transmet à ses joueurs le calendrier général ainsi que le calendrier des rencontres de la saison sportive aux joueurs de son équipe (visible sur le site de la Ligue : [www.liguenpsquash.fr](http://www.liguenpsquash.fr))
- Il convoque ses joueurs lors des rencontres en équipe et organise l'intendance (boissons, sandwichs) pour la réception des visiteurs.
- Il prévient le capitaine de l'équipe adverse en cas de difficulté majeure (joueurs, problème de terrain...) pour la rencontre.
- Il enregistre les résultats de son équipe sur SQUASHNET et fait un petit compte rendu rapide aux responsables du site internet du club.
- Il gère son enveloppe pour les déplacements et la réception des visiteurs.
- Il gère les relations humaines de son équipe. *En cas de problème au niveau de l'équipe* : Il alerte le Président (sanction possible).
- Il s'engage à faire respecter les installations du club (vestiaires, matériels, terrains...).
- Il participe aux réunions du bilan des équipes.

### II/ Devoirs des compétiteurs : (Rappel : Prix de la licence 55€)

#### Les compétiteurs s'engagent :

- *A participer au championnat régional au sein d'une des équipes d'Anzin-St-Aubin (représentation du club). Si cet engagement n'est pas respecté, le club ne paiera pas la licence compétition la saison suivante.*
- A prévenir leur capitaine minimum 48 heures avant la journée de championnat en cas d'indisponibilité.
- A respecter leurs adversaires ainsi que les arbitres sur le court et en dehors du court (image et notoriété du club).
- A être à l'heure lors des rencontres en équipe et en individuel.
- A respecter les choix de son capitaine d'équipe (gestion, organisation du groupe).
- A mettre un maillot du club (avec logo) lors des rencontres en équipe.
- En cas de forfait de leur équipe lors d'une des journées du championnat régional, à rembourser (avec les autres membres de l'équipe) la caution engagée par le club auprès de la ligue d'un montant de 150€.

**Le bon fonctionnement est l'affaire de tous !!**

Signature du joueur  
précédé de la mention « lu et approuvé » :

Pour le bureau de l'Association Squash Anzin St Aubin,  
Le Président